



pacs, mariage et titre de sejour

Par **BARCHA**, le **26/07/2010** à **22:55**

bonjour à tous;

je suis un tunisien venu en France (2005) poursuivre mes études après délivrance de mon 1er titre de séjour valable un an, au début 2007 je suis devenu sans papiers, après le refus de renouvellement de titre de séjour,

voilà janvier 2010 j'habite avec ma conjointe française et on se pacsées par la suite en février 2010 après 4 mois on a déposé un dossier au près de la mairie a fin de célébrer notre mariage prévu au mois de novembre (le maire a accepté le dossier)

ma question est la suivante : puis-je avoir un titre de séjour temporaire juste après le mariage? vu que nous avons une vie commune plus de 6 mois si non combien faut-il rester dans mon cas avant d y avoir droit ? merci à tous et à toutes de votre attention

Par **BARCHA**, le **01/08/2010** à **01:44**

N'hésitez pas de me renseigner s.v.p merci